La Lettre du SIED 70

Numéro 20 - 13 juin 2002

Avant propos

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Haute-Saône (SIED 70) en 2001.

Le SIED 70 regroupait, au 31 décembre 2001, 402 communes et une communauté de communes. Suite à la délibération du Comité syndical du 23 juin 2001, le SIED 70 attendait l'adhésion officielle de la 403^{ème} : GEZIER-ET-FONTENELAY.

Autorité organisatrice, pour les communes qui y adhèrent, de la distribution d'électricité, le SIED 70 en a délégué l'exploitation par concession à EDF et la SCICAE de Ray-Cendrecourt.

Le SIED 70 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux non rentables pour les concessionnaires. Ainsi, le SIED 70 réalise des renforcements, des extensions et des aménagements des réseaux de distribution publique d'électricité.

A la demande des communes, le SIED 70 entreprend des extensions ou renforcements des installations communales d'éclairage public. Il réalise également des opérations de construction de génie civil de télécommunications.

Les assemblées délibérantes du SIED 70

1- Le Comité syndical

Le Comité syndical, qui comprenait 429 membres au 31 décembre 2001, a été renouvelé suite aux élections municipales des 11 et 18 mars 2001.

La composition du Comité est basée sur la représentation suivante :

- 1 délégué titulaire et un suppléant par tranche de 2000 habitants pour les communes,
- 1 délégué titulaire et un suppléant pour les établissements publics de coopération jusqu'à 10000 habitants et 2 au delà de cette population.

2- Le Bureau syndical

Lors de sa réunion du 21 avril 2001, le Comité a élu son Bureau composé, au 31 décembre 2001, de Messieurs René BRET, Président (commune de Mailley-Et-Chazelot); Maurice VERDER (commune de Chassey-Les-Montbozon), Raymond BILQUEZ (commune de Franchevelle), Jacques ABRY (commune de Luze), Vice-présidents; Jacques THEULIN, Secrétaire (commune de Villers-Le-Sec); André MYOTTE, Secrétaire adjoint (commune de Frotey-Les-Vesoul); Jean-Claude GHETTINI (commune de Saint-Sauveur), Frédéric LAURENT (commune de Mailleroncourt-Saint-Pancras), Bernard CLADE (commune de Bucey-Les-Gy), Michel WALLIANG (commune de Rioz), Robert MAGNENET (commune de Thieffrans), Robert BOURQUIN (commune de Coisevaux), Patrice ORMAUX (commune de Quincey), Jean-Noël GAUCHET (commune de Quers) et Madame Annie CLERC (commune de Pont-Sur-L'Ognon), membres.

Les travaux

Le SIED 70 a réalisé en 2001 des travaux dans 136 communes adhérentes. Ces travaux ont été entrepris dans le cadre de 331 opérations dont

- 180 sur le réseau de distribution publique d'électricité,
- 99 sur les installations d'éclairage public,
- 52 correspondant à du génie civil de télécommunications.

A) La distribution publique d'électricité

1- Les investissements.

Le SIED 70 a investi en 2001, environ 3,85 millions d'euros de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, en augmentation d'environ 7,5% par rapport à 2000.

Les programmes 2001 ont concerné les catégories de travaux suivantes :

a/ les renforcements : 9 dossiers pour 335 000€.

Le renforcement des réseaux ruraux permet une amélioration de l'électricité distribuée tant en qualité qu'en quantité. Les investissements réalisés sont insuffisants au regard des besoins à cause du manque de crédits.

Un recensement de ces besoins fin 2001 permettra d'obtenir une augmentation de 17,4% des dotations du FACE pour cette catégorie de travaux en 2002.

b/ Les extensions : 139 dossiers pour 1 840 000€.

Les extensions réalisées en 2001 sont aussi nombreuses que celles réalisées en 2000. Le montant total de leurs travaux représente environ 48% des investissements du SIED 70 réalisés sur le réseau de distribution publique d'électricité.

c/ Les aménagements esthétiques des réseaux : 32 dossiers pour 1 690 000€.

L'année 2001 a connu un afflux des demandes d'études de ces aménagements esthétiques et également une augmentation sensible des demandes de réalisation. C'est pourquoi le Conseil Général a décidé par délibération du 18 juin 2001 d'augmenter la dotation 2001 du département pour les travaux d'électrification rurale de 2 millions de francs.

2- La dévolution des travaux.

Les travaux étaient répartis selon les lots géographiques et les entreprises indiqués sur la carte ci-dessous :

B) L'éclairage public

Le nombre d'opérations réalisées en 2001 a été de 99. Les investissements sur les installations communales d'éclairage public, réalisés par le SIED 70, ont augmenté de près de 50% par rapport à 2000. Ces dépenses ont été d'environ 800 000€ alors qu'en 2000, elles avaient atteint 535 000€.

C) Le génie civil de télécommunications

Lorsque le SIED 70 réalise de nouveaux réseaux électriques en souterrain, il lui est parfois demandé de mettre en place du génie civil pour y installer des câbles téléphoniques ou de télédistribution, en remplacement des câbles aériens qui sont fréquemment fixés sur les poteaux de réseau d'électricité.

Les investissements réalisés en 2001 par le SIED 70 pour cette catégorie de travaux ont représenté une augmentation de 41% par rapport à ceux de 2000 (environ 530 000€ en 2001 contre 375 000€ en 2000).

Le financement des travaux

Les investissements réalisés par le SIED 70 en 2001 se sont élevés à environ 5,2 millions d'euros en augmentation de 15% par rapport à l'année 2000.

En contrepartie des travaux réalisés par le SIED 70, celui-ci perçoit auprès des demandeurs de travaux, des participations.

Selon les dispositions en matière de financement des travaux, en contrepartie des 5,2 millions d'euros réalisés, les recettes correspondantes sont indiquées sur le tableau ci-après :

	Ressources en Euros				
	TVA récupérée	FACE et divers	Département	Concessionnaires	Demandeurs
Electrification	575 000	1 850 000	570 000	127 000	1 218 000
Eclairage public	/	/	/	/	600 000
Génie civil de télécommunications	/	/	1 200	2 000	500 000

La différence entre dépenses et recettes représente le financement pris en charge par le SIED 70 auquel il y a lieu d'ajouter environ 155 000€ correspondant aux participations du SIED 70 sur les travaux principalement d'éclairage public, dont les communes ont réalisé la maîtrise d'ouvrage.

Le contrôle des concessionnaires

Notre département regroupe sur son territoire différentes formes juridiques de distribution d'électricité : concession à un établissement public (EDF) pour 419 communes et à une société coopérative d'intérêt collectif agricole d'électricité (SCICAE) pour 126 communes.

Les concessions reposent sur divers contrats :

- les contrats signés entre le SIED 70 et EDF d'une part et le SIED 70 et la SCICAE d'autre part, qui s'appliquent sur 344 communes desservies par EDF (82,1%) et 59 communes desservies par la SCICAE (46,8%),
- les contrats que les communes qui n'adhèrent pas au SIED 70 ont pu signer avec les concessionnaires,
- les anciens contrats obsolètes (datant des années 1920 ou 1930) maintenus par les communes qui n'adhèrent pas au SIED 70 et qui n'ont pas renouvelé ces contrats.

Le SIED 70 exerce un contrôle des concessionnaires sur la base des contrats signés avec ceux-ci. Ces contrats fixent des objectifs pour un meilleur service au bénéfice de tous.

La loi 2000.108 du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité a réaffirmé le rôle des autorités concédantes (telle que le SIED 70), notamment en matière de contrôle. Ainsi, le SIED 70 doit-il contrôler en particulier :

- ⇒ la qualité de l'électricité distribuée ;
- ⇒ le respect de l'environnement ;
- ⇒ l'entretien, le renouvellement et le déplacement des ouvrages ;
- ⇒ la tarification de l'électricité;
- ⇒ le service aux usagers.

L'activité des concessionnaires en 2001 fera l'objet d'un rapport qui sera adressé à l'ensemble des communes adhérentes du SIED 70 dans le courant du second semestre de 2002.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-SAÔNE

40, Boulevard des Alliés - 70000 VESOUL

2 03.84.77.00.00 - **3** 03.84.77.00.01 - **3** : <u>sied70@wanadoo.fr</u>

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité